

VOIRIE

# Rue Edouard Carlier : abattage d'arbres du 1er au 5 mars

Pour faciliter les travaux d'abattage d'arbres rue Edouard Carlier du 1er au 5 mars 2021, la circulation sera interdite de stationner le long et aux abords du chantier et la vitesse sera limitée à 30km/h.

**Consequences:** Circulation restreinte  
Interdiction de stationner le long et aux abords du chantier  
Limitation de vitesse

**Lieux concernés:** Rue Edouard Carlier

